



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 5 juillet 2019
N°1331

Pacte Productif 2025 pour le plein emploi : lancement d'une consultation le 8 juillet

Dans le cadre des travaux du Pacte productif 2025 pour le plein emploi, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, annonce le lancement d'une large consultation des parties prenantes de notre appareil productif qui débutera lundi 8 juillet. Cette consultation, dont la synthèse sera transmise au Gouvernement fin septembre 2019, vise à approfondir les premières orientations et travaux menés par les groupes de travail thématiques constitués autour des 5 volets thématiques du Pacte : transition énergétique, numérique, industrie, agriculture et agroalimentaire, et innovation.

Annoncé par le président de la République le 25 avril 2019, le Pacte productif vise à accroître la production agricole et industrielle en France, et contribuer ainsi à atteindre le plein emploi d'ici 2025. Le Gouvernement a d'ores et déjà mis en œuvre plusieurs réformes pour libérer le potentiel de notre économie, pour stimuler l'emploi et revaloriser le travail, mais aussi pour rendre la société plus juste et préparer l'avenir.

Le Pacte productif doit permettre de capitaliser sur ces actions en les complétant par l'identification des opportunités et des besoins d'ajustement des filières industrielles, artisans producteurs d'industrie, et filière agricole, de manière à ce que l'économie française se saisisse positivement des mouvements de fond qui vont durablement la transformer : le progrès technologique, la poursuite de la mondialisation, les grandes évolutions démographiques, enfin la prise en compte de la protection de l'environnement.

Une méthode participative

Ce pacte est constitué de cinq volets sur lesquels sont attendues des mesures concrètes et ambitieuses : transition énergétique, numérique, industrie, agriculture et agroalimentaire, et innovation.

Ces mesures seront élaborées en cohérence avec les priorités du Gouvernement en matière d'écologie, de transition énergétique et d'inclusion des territoires, et avec les engagements de trajectoire des finances publiques.

Les travaux du Pacte productif se fondent sur une méthode participative. Il est piloté par un Comité de pilotage national présidé par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. Les travaux de chaque volet thématique sont menés par un groupe de travail présidé d'un ministre, constitué d'élus, de représentants d'organismes représentatifs dont les organisations syndicales et patronales, d'industriels, d'économistes et de personnalités qualifiées.



La consultation, au cœur du Pacte productif

La consultation lancée lundi 8 juillet vise à approfondir les orientations étudiées par les groupes de travail thématiques auprès des parties prenantes de notre appareil productif. Elle viendra compléter le recueil des positions exprimées lors des exercices consultatifs récents, et en premier lieu le Grand débat national.

Le Gouvernement confie aux acteurs suivants le soin de mener cette consultation au cœur des territoires et des filières sur les thèmes relevant de leur champ de compétence, de début juillet à fin septembre 2019 : CCI France, CMA France et l'APCA, France Stratégie, le Conseil national du numérique, le réseau French Tech, l'association française des Pôles de Compétitivité.

Le Gouvernement sollicite par ailleurs les organismes représentatifs, dont les organisations syndicales et patronales, pour contribuer à cette consultation, en mobilisant notamment leurs réseaux et adhérents. Les collectivités locales sont également invitées par le Gouvernement à participer à la consultation dans leurs territoires et au travers de leurs associations.

Durant ces trois mois, ces instances consulteront leurs membres comme leurs réseaux selon la méthodologie qui leur semblera la plus pertinente : par des questionnaires en ligne, des panels représentatifs, des ateliers ou encore des entretiens. L'objectif est que leurs travaux puissent nourrir substantiellement les thèmes et problématiques du Pacte productif. A cette fin, un document de cadrage est mis à disposition par le Gouvernement, document dont les parties prenantes pourront se servir pour préparer leur contribution.

A l'issue de ce travail, fin septembre 2019, chacune de ces organisations sera en mesure de communiquer au Gouvernement une synthèse des réponses recueillies auprès de leurs réseaux et adhérents. La consultation donnera lieu à l'automne 2019 à un événement de restitution au ministère de l'Economie et des Finances.

En savoir plus sur la consultation : <https://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/lancement-consultation-sur-le-pacte-productif-2025>

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr